ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-925

présenté par M. Gillet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	4 500 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	4 500 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	4 500 000	4 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mayotte subit une submersion migratoire d'une intensité difficile à imaginer depuis la métropole. La situation engendre évidemment une forte insécurité.

ART. 42 N° II-925

Les acteurs de terrain dénoncent l'impunité et les forces de l'ordre sont épuisées. Les moyens sont insuffisants et les équipements pas toujours adaptés.

Or, le budget que le Gouvernement souhaite consacrer à l'action "Police des étrangers et sûreté des transports internationaux" est insuffisant.

Les policiers aux frontières ont besoin de moyens concrets pour faire face à l'immigration clandestine, démanteler les filières qui l'organisent et assurer la sûreté des moyens de transports internationaux (aéroports, ports et trains internationaux).

Ainsi, le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de $4\,500\,000$ d'euros pour l'action n° 04: "Police des étrangers et sûreté des transports internationaux" du programme n° 176: "Police nationale" et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 02: "Démarches interministérielles et communication" du programme n° 207: "Sécurité et éducation routières".